



746. 746.

Lucet

et

Bonraissin

2^{me} an mil huit cent soixante huit, le jeudi vingt deux octobre, à dix heures moins
Pardessus nous Vincent Blaicki, âgé d'au moins de six septuagines années,
de Paris, officier de l'état civil délégué, fut conjoint publiquement en cette mairie.
Georges Henry Frachon Lucet, employé, âgé de quarante deux ans, né à
Cours (Savoie et Haute) le treize octobre mil huit cent vingt six, demeurant sur cet
arrondissement rue de l'Ecole 36, fils unique de Georges Henry Lucet, reçu
au Greffe de Nantes (Loire inférieure). Demeurant, concertant au mariage, envoi
acte renouvelé par M^e Yvon notaire au dit lieu, le greffe de ce mari, conjoint et de
Marie Girard, son épouse, décédée à Toulouse (Haute et Loire), le dix-sept
mil huit cent soixante deux; veuf de Louise Magdelaine Bouché, décédée
à Nantes, le quatorze ayant mil huit cent cinquante six; et Mathilde
Célestine Bonraissin, son professeur, âgée de quarante ans, née à Nantes, le
vingt ayant mil huit cent vingt huit, demeurant dans sa maison, fille unique
de Jean Baptiste Bonraissin, décédé à Nantes, le vingt deux décembre mil huit
cent trente un, et de Marie Anne Monnaud, sa veuve, reçue, demeurant à
Paris Marché St Catherine. Concertant au mariage, envoi acte renouvelé
Baron, notaire à Paris, l'envoyé de ce mari, conjoint, veuf de Anne Dominique
Desalle, décédé à Nantes, le quatorze juillet mil huit cent soixante six.
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les
publications ont été faites sans opposition en cette mairie, le dimanche vingt et
dix huit de ce mois à midi. Et l'affix de leur requérition, les compagnons nous
ont reçus leurs actes de naissance, le consentement du père du père, les actes de
décès de la mère et de la précédente femme, ceux du père et du précédent époux
de la future et le consentement de ce mari. Les futures épouses nous ont en
exposition de la loi du dix juillet mil huit cent cinquante déclaré qu'il n'a pas
été fait de contrat de mariage. Après avoir dansé lecture des pièces et demandé
du chapitre six, titre cinq, lire l'avis du code Napoléon, nous avons demandé
aux futurs époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme; chacun
d'eux ayant répondu affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que
Georges Henry Frachon Lucet et Mathilde Célestine Bonraissin
sont mis par le mariage. En présence de Charles Antoine Olivier, avocat
du Parquet au Conseil de l'Assemblée de la Seine, âgé de trente six
ans, demeurant avenue de Marceau 21; Alphonse Dubois, agent
d'affaires, âgé de cinquante ans, demeurant rue Berlay 26, Henry
Châtel, bûcheron, âgé de cinquante-sept ans, demeurant rue Bapte
de Rencourt 21; Louis Marc Antoine Joseph Chaillot, ingénieur
âgé de cinquante un ans, demeurant rue Férou 43; Louis Le
gron et les témoins signé avec nous, après lecture.

Mathilde Bonraissin Olivier

Châtel

746. 746.

Guglielmini

et

Delpruch

2^{me} an mil huit cent soixante huit, le jeudi vingt deux octobre, à dix heures moins
Pardessus nous Vincent Blaicki, âgé d'au moins de six septuagines années,
de Paris, officier de l'état civil délégué, fut conjoint publiquement en cette mairie.
Emile Antoine Guglielmini, ingénieur, âgé de vingt neuf ans, né à Paris
dixième arrondissement. Le vingt un mars mil huit cent trente-neuf, demeurant rue de
Furstenberg 3 (sixième arrondissement) fils unique de Jean Baptiste Guglielmini
ingénieur, âgé de soixante ans et de Anna Maria Salati, son épouse, âgée de cinquante
ans, demeurant rue de Seine 20, présente et consentant au mariage; et Juliette
Marie Delpruch, sonne professeur, âgée de vingt quatre ans née à Paris
premier arrondissement le deux novembre mil huit cent quatre-vingts trois, demeurant
avec sa mère et son frère au deuxième étage de l'immeuble 1, rue magne de
Felix Delpruch, route, âgée de soixante trois ans et de Catherine Marchais
de Laberg, son épouse, âgée de quarante huit ans, présente et consentant au mariage.
Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont les
publications ont été faites sans opposition en cette mairie et en celle du sixième
arrondissement, le dimanche vingt et six huit de ce mois, à midi. A l'affix de
leur requérition, les compagnons nous ont reçus, leurs actes de naissance. Les
futurs époux nous ont en exécution de la loi du dix juillet mil huit cent cinquante
déclaré qu'il a été fait un contrat de mariage, reçu par M^e Frémyn, notaire
à Paris, le vingt de ce mois, ainsi qu'il résulte d'un certificat à nous présenté
sur notre demande. Après avoir donné lecture des pièces et de ces et du chapitre six
titre cinq, lire l'avis du code Napoléon, nous avons demandé aux futurs époux
s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme; chacun d'entre eux ayant répondu
affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que Emile Antoine
Guglielmini et Juliette Marie Delpruch, sont mis par le mariage.
En présence de Jean Baptiste Oscar Marchais de La Berg, rentier
âgé de quarante trois ans, demeurant rue Lénaud 24, ouïs de l'épouse
Et tout le épouse, leurs parents et les témoins signé avec nous, après lecture.